

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 11 Mars 2021

Question n°12

Modification du tableau permanent des emplois au 1er Avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le **11 Mars** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 26 Février 2021.

En raison de la situation sanitaire actuelle, le quorum est fixé à 1/3 des membres.

19 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 3 étaient représentés et 4 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Jean-Luc ANDERHUEBER, Nathalie CASTELETIN, Jacky CHIPAUX, Arnaud DOYEN, Alain FESSLER, Serge MARLOT, Patrick MIESCH, Jean-Marie BERLINGER, Sonia BISCHOFF, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Manon FURTER, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Eric BOILLETOT, François BRESSON, Benoît CORNU, Michel GALMICHE, Maryse GARNICHET.

Étaient représentés : Florence TROMMENSCHLAGER pour Maxime BELTZUNG, Bernard HIRTH pour Hervé UHLEN, Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN.

Avaient donné procuration : Eric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER, Patrick CARDOT à Maryse GARNICHET, Luc SENGLER à Eric BOILLETOT, Yves TESTON à François BRESSON.

Était Excusé : Jean-Louis SALORT.

Étaient Absent : Elisabeth WILLEMMAIN, Patrick DEMOUGE

Secrétaire de séance : Jean-Luc ANDERHUEBER

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	26

Vote		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0

Date de Convocation : 26 Février 2021

Date d'affichage : 18 Mars 2021

DELIBERATION

Vu la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°12 du 12 Novembre 2020 modifiant le tableau permanent des emplois,

En Comité Syndical du 12 novembre 2020, après avoir obtenu un avis favorable de la CAP du 9 octobre 2020, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne a arrêté un ratio de promotion promu / promouvables de 100 % pour l'avancement au grade de technicien principal de 1^{ère} classe ; 1 agent étant promouvable.

Par délibération en date du 12 novembre 2020, l'assemblée délibérante a décidé de créer, le poste de technicien principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} décembre 2020.

L'agent concerné par l'avancement de grade a été promu technicien principal de 1^{ère} classe à la date du 1^{er} décembre 2020.

Le tableau des emplois permanents du SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne a ainsi été arrêté de la façon suivante au 1^{er} décembre 2020 :

GRADE(S) ASSOCIES	CATEGORIE	Postes ouverts	Postes pourvus
Adjoint Administratif	C	2	2
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0
Adjoint technique	C	1	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	0
Attaché	A	1	1
	Total	8	6

De facto, il s'avère donc nécessaire de supprimer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe suite à cet avancement de grade.

Le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est laissé ouvert en prévision d'une réussite au concours interne correspondant auquel un adjoint administratif souhaite s'inscrire.

Après prise en compte des modifications souhaitées, le tableau des emplois permanents serait le suivant :

GRADE(S) ASSOCIES	CATEGORIE	Postes ouverts	Postes pourvus
Adjoint Administratif	C	2	2
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0
Adjoint technique	C	1	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	1
Attaché	A	1	1
	Total	7	6

L'avis du CT en date du 4 mars 2021 a été sollicité sur le projet de suppression poste de technicien principal 2^{ème} classe suite à un avancement de grade.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 4 Mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide

- De supprimer le poste de technicien principal de 2^{ème} classe
- D'arrêter le tableau annuel des emplois permanents au 1^{er} avril 2021 tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser l'inscription au Budget Primitif 2021 des crédits nécessaires

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrick MIESCH



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le 18 Mars 2021

16 Mars 2021